



Communiqué de presse

Paris, le 29 novembre 2006

L'USGERES se reconnaît dans l'avis du Conseil Economique et Social sur la consolidation du dialogue social en France

L'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) a pris connaissance de l'avis rendu ce mercredi 29 novembre par le Conseil Economique et Social sur la consolidation du dialogue social en France.

L'USGERES se félicite que cet avis propose un réexamen de la représentativité des employeurs de l'économie sociale au niveau du dialogue social interprofessionnel « *compte tenu du poids économique de leurs organisations et des nombreux emplois en développement dans leurs secteurs d'activités* ».

Le Conseil Economique et Social rappelle à cet égard que la représentativité des organisations syndicales d'employeurs résulte principalement de décisions des pouvoirs publics et non de mesures d'audience à partir de résultats électoraux.

En effet, dans la situation actuelle, et malgré un score de 11,32 % des suffrages aux élections prud'homales de 2002, les employeurs de l'économie sociale, qui représentent le deuxième pôle patronal après l'Union des Employeurs, ne sont pas considérés comme représentatifs.

L'USGERES approuve, par ailleurs, les propositions de rénovation de la représentativité des organisations syndicales de salariés parmi lesquelles l'obsolescence des règles édictées par l'arrêté du 31 mars 1966 sur la présomption irréfragable de représentativité.

Les employeurs de l'économie sociale entendent poursuivre collectivement leurs démarches pour permettre la reconnaissance de leur représentativité et espèrent vivement que ces préconisations seront reprises dans les prochaines semaines par les pouvoirs publics dans le cadre de la nécessaire modernisation du dialogue social dans notre pays.

Contact presse

Sébastien DARRIGRAND

☎ 01.43.41.71.72